

Nantes, le 4 mai 2018

Transports

Roch Brancour répond aux élues EELV

En réponse aux réactions des élues EELV du conseil régional des Pays de la Loire, Roch Brancour, vice-président de la Région en charge des Transports apporte les précisions suivantes :

« En ce qui concerne la demande de concertation formulée, je rappelle que c'est précisément ce que la Région a imposé à SNCF dans la nouvelle convention pour l'exploitation du TER en Pays de la Loire sur la période 2018-2023. Ainsi, toute évolution des horaires de vente doit faire l'objet d'une démarche d'information et de concertation étroite en amont associant SNCF, la Région des Pays de la Loire et les acteurs territoriaux concernés. L'objectif est qu'une analyse des situations au cas par cas soit effectuée avec des solutions alternatives adaptées aux besoins locaux.

Par ailleurs, il n'est aucunement question de fermeture de gares mais de guichets. En cas de projet de fermeture de guichets, la SNCF a obligation de proposer des mesures alternatives permettant notamment de maintenir l'ouverture de la gare et de services de vente de titres. »

CONTACT PRESSE :

Nadia Hammache : nadia.hamnache@paysdelaloire.fr - 02 28 20 60 62 – 06 77 66 11 16